

DELIBERATION N° 21 - RAPPORT D'ACTIVITE 2015/2016 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mme BLAISE

Administrée par la Ville de Ludres, l'Ecole Municipale de Musique a le statut juridique de régie dotée de l'autonomie financière. Son budget est à la charge de la commune, qui perçoit un droit de scolarité de la part des élèves.

Ainsi, l'Ecole de Musique a pour objectif l'accès à la musique pour le plus grand nombre et d'offrir la possibilité aux ludréens de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, dans un cadre structuré, avec la garantie d'un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisir du musicien appelé « amateur ».

Elle est un lieu de vie et de rencontre pour le public et permet de créer des rencontres et d'établir des liens entre les différentes structures existantes à Ludres.

D'autre part, sa présence est souvent sollicitée lors des manifestations de Ludres comme par exemple la fête de la musique, les rencontres de jumelages, les inaugurations de structures.

Dans une logique d'évaluation, un rapport d'activité a donc été établi, comme chaque saison, pour l'année 2015-2016, l'ouverture de l'école étant similaire à une année scolaire.

Enfin, des objectifs ont pu être établis pour l'année 2016-2017 :

- réalisation de concerts d'élèves,
- réalisation d'heures de musique, moments entre musiciens et le public,
- mise en place de projets communs avec différents partenaires,
- participation et collaboration aux manifestations de la ville,
- participation des enseignants de l'Ecole de Musique aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- les missions des enseignants ayant signé un C.D.I. devront continuer.
- et enfin la mise en place du Projet d'Etablissement 2015-2020.

Il est à noter que le Conseil d'Exploitation de l'établissement a rendu un avis favorable le 06 octobre 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte du rapport 2015-2016 et des objectifs 2016-2017 de l'Ecole de Musique.